



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable  
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 19 mai 2026  
Délibération n°038-2026

Date de convocation : 11 mai 2026  
Date d'affichage : 11 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

**Etaient Présents :** Mme Magali LAINÉ, maire  
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au maire,  
M. Philippe LEFEVRE, Mme Patricia JERVAIS DURAND, Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. David PAUMIER, M. Alexandre MATHEY,  
Mme Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Julie VEGREVILLE,  
Mme Florence BOUVET, conseillers municipaux.

**Etaient absents :** M. Gilles POISSON (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe), M.  
Alexandre BOULAY (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali)

**Secrétaire de séance :** Mme Karine MARQUES DA SILVA

**Convention constitutive d'un groupement de commande : Mise en séparatif du réseau d'assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes permet :

- D'optimiser les procédures de passation des marchés publics ;
- De réaliser des économies d'échelle ;
- D'assurer une meilleure coordination entre les membres du groupement ;

Considérant qu'une convention constitutive a été établie afin de définir :

- Les modalités de fonctionnement du groupement ;
- Les missions du coordonnateur ;
- Les obligations respectives des membres ;

Considérant que le SIVU des Landes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement ;

Madame le Maire précise que le groupement de commande est créé en vue des passations de marchés en procédure adaptés dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable travaux sur le réseau d'assainissement et les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le SIAEP des Fontenelles, le SIVU des Landes et la commune de Joué l'Abbé.
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

Le Maire,  
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,  
Karine MARQUES DA SILVA

